

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 décembre 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le deux décembre, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, Maire.

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, RACOUET Philippe, GUILLOUCHE Elodie, LANOE Rudy, RIO Letitia, GABARD Sylvain, NAFTEUX Yvonne, LE TREHUDIC Samuel, SERAZIN Léonie, LABORDERIE Romain, LEMIERRE Jim.

Absents excusés : DEBAYS Evelyne *donne pouvoir à BOCANDE Marie-Pierre* ; BOULO DUGUÉ Céline ; GUILLOUCHE Elodie *donne pouvoir à BALAC Loïc jusqu’à 19h47*

Absent :

Secrétaire de séance : Patricia ROUX

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 puis 17 à partir de 19h47

Nombre de pouvoirs : 2 puis 1 à partir de 19h47

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
150-2024	Approbation du procès-verbal du 07-11-2024	Pour : unanimité
151-2024	PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et le recensement des ZAE nR (Zones d’Accélérations des énergies Renouvelables)	Pour : unanimité
152-2024	Atlas des Zones Inondables (AZI)	Pour : unanimité
153-2024	Nouvelles redevances de l’agence de l’eau	Pour : 17 Abstention : 1
154-2024	Renouvellement de la charte d’utilisation des services MEGALIS BRETAGNE	Pour : unanimité
155-2024	Modification des règles d’amortissement	Pour : unanimité
156-2024	Ouverture des crédits d’investissement budget principal 2025	Pour : unanimité
157-2024	Ouverture des crédits d’investissement budget assainissement 2025	Pour : unanimité
158-2024	Retrait de la délibération n°92-2016 relative à la cession de terrains communaux au groupe LYRECO	Pour : majorité Abstention : 1
159-2024	Désignation du référent communal au sein de l’association des collectivités forestières	Pour : unanimité

160-2024	Modification des règles d'attribution des subventions aux associations communales	Pour : unanimité
----------	---	------------------

Fait et délibéré, le 10 décembre 2024
Loïc BALAC, Maire